

Greenway m'exprima alors sa satisfaction personnelle pour ledit message et pour l'attitude de Sa Grandeur, et m'assura alors que tout serait fidèlement observé entre son gouvernement et Sa Grandeur ; et alors encore, et en termes spécifiques, il me renouvela les assurances que :

" 1o Les écoles séparées catholiques,

" 2o L'usage officiel de la langue française.

" 3o Le nombre des divisions électorales françaises ne serait pas dérangé pendant son administration. (1) "

Mais bientôt toutes les promesses furent oubliées.

Les anglo-manes voyaient leur race, d'égale qu'elle était à la race française lors de l'annexion, devenue quatre fois plus nombreuse : pouvaient-ils résister plus longtemps à la tentation d'écraser leur ennemie ? Si quelques libéraux, par esprit d'équité ou de politique modérée, voulaient respecter les droits de la minorité, le gros du parti pouvait-il s'abstenir de faire la guerre à la religion catholique quand il était au pouvoir ? Les anglo-manes donc, poussés par leur haine de la race française, l'ensemble des libéraux, conduits par leur esprit antichrétien, s'unirent ensemble dans une puissante coalition contre la minorité française et catholique de la province. Le chef du ministère lui-même, Thomas Greenway, dans la crainte d'être supplanté par un autre chef et de perdre sa haute position, accepta le triste honneur d'engager et de diriger une lutte qui lui répugnait à plus d'un titre et dont il prévoyait peut-être les funestes suites : nouveau Pilate qui pouvait se laver les mains en protestant que, s'il faisait le procès à une race innocente, il agissait par lâcheté plutôt que par haine.

On commença par remanier les circonscriptions électorales, de manière à noyer le plus possible l'élément français dans l'élément anglais.

Un recensement fait en 1870 avait constaté que les catholiques et les protestants étaient à peu près en nombre égal et " vivaient dans des paroisses exclusivement anglaises et exclusivement françaises, ou mieux, exclusivement catholiques et exclusivement protestantes." C'est pourquoi la province avait été " divisée en 24 collèges électoraux, dont 12 parmi les Français et 12 parmi les Anglais (2) " En 1874, les circonscriptions électorales avaient reçu de nouvelles délimitations fondées sur l'augmentation de la population, sans que leur nombre eût été élevé. Mais en 1888, elles

(1) Ibid.—M. Allway, témoin des deux entrevues, a confirmé, par une déclaration solennelle faite le 1^{er} avril 1892, la déclaration du R. P. Allard.

(2) Une page de l'histoire des Ecoles de Manitoba, p. 43.